

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 01 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois novembre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents: POCHAT-BARON Pascal, Maire;

Adjoints au Maire: BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, LABAYE Josette,

SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux: CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de GRILLET Corinne à POCHAT-BARON Pascal ; CAMUS Isabelle à LAOUFI Nadia ; de CENCI Antoine à PILLET isabelle ; de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PAGNOD Pascale à BOCHATON Maryse ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance. Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 20 Représentés : 6 Votants : 26

Délibération n° D2022 099 - FINANCES

Demande de subvention au titre de la DETR et du Contrat Région pour l'école de Sevraz

La commune dispose d'une école de deux classes dans le hameau de Sevraz, qui présente des dysfonctionnements tant en termes de manque de locaux que d'accessibilité.

Le projet prévoit la réhabilitation de l'école existante : réhabilitation thermique, désamiantage, reprise de la charpente et de la couverture, rénovation de l'étage et des combles. Le projet prévoit la création d'une extension à l'école existante pour une surface de plancher approximative de 150m² ainsi que la création d'un préau attenant. Il est complété par la création d'un jardin d'enfants public, d'une zone de stationnement sécurisée, ainsi que la reprise de tous les espaces extérieurs, y compris parvis d'accès et cour de récréation sur deux niveaux.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- adapter les locaux à l'accroissement de la population ;
- moderniser les locaux en vue d'offrir une structure de qualité à l'accueil des enfants ;
- préserver un service de proximité à la population des principaux hameaux de la commune ;
- répondre aux exigences d'accessibilité des bâtiments publics ;
- préserver le patrimoine bâti communal ;
- réaliser des économies d'énergie ;
- réduire les déplacements routiers en gardant les services au plus près de la population.

La commune de Viuz-en-Sallaz est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Le projet de rénovation et d'extension de l'école de Sevraz est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la DETR ou de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). En effet, il s'inscrit dans le cadre des actions prioritaires pour l'année 2023, thématique « Bâtiments scolaires et périscolaires – Création, extension, réhabilitation de bâtiments et locaux liés à l'activité pédagogique et périscolaire ». Pour ce type de projet, le taux indicatif de la DETR est de 20% du montant HT de l'acquisition ou des travaux, sur une assiette plafonnée à 1M€.

Par ailleurs, un contrat a été conclu avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de son soutien aux projets d'investissement des communes visant à répondre aux besoins des populations et/ou développer leur attractivité. À cette fin, une fiche de recensement du projet de rénovation de l'école de Sevraz a été transmise à la Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Montagne en septembre 2022.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

Dépenses prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	
Travaux	1 872 300 €	
AMO, Maitrise d'œuvre CT et SPS	271 781 €	
Total HT dépenses prévisionnelles	2 144 081 € HT	

Financement prévisionnel				
Source	Nature du financement	Montant prévisionnel	Taux	Demandée / attribuée
État	DETR-DSIL	300 000 €	13,99%	
Région Auvergne-Rhône- Alpes	Contrat Région	200 000 €	9,33%	Fiche de recensement de projet transmise à la Région
Département de la Haute- Savoie	CDAS	100 000 €	4,66%	Demande effectuée en mai 2022
SYANE / ADEME	Fonds chaleur	11 400 €	0,53%	À demander
Autofinancement / Emprunt		1 532 681 € -1 000 000 € emprunt -532 681 € fonds propres	71,49%	
Total HT financement prévis	sionnel	2 144 081 €	100%	
Loyers		Loyers perçus pour les 3 logements 1 771,50 €/mois Recettes sur 5 ans : 106.290 €		
Montant éligible pour la DETR		2	037 791 €	

Calendrier prévisionnel :

Lancement de la consultation des entreprises : décembre 2022 Date prévisionnelle de démarrage des travaux : juillet 2023 Date prévisionnelle de fin de l'opération : juillet 2025

Bate previsionnelle de fin de reperation : juillet 2020

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE le montant prévisionnel du projet et son plan de financement
- SOLLICITE l'aide maximale de l'Etat au titre de la DETR sur le projet présenté
- SOLLICITE l'aide de la Région AURA au titre du Contrat Région
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région.

VOTE	POUR	26
	ABSTENTION	0
	Adopté à l'unanimité	

Ainsi fait été délibéré Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BAF

La secrétaire de séance Nadia LAOÛFI

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 06/12/22

Publication en ligne le 06/12/22

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale GRANDGIRARD